

LIBRARY



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



COMMISSION

Distr.  
LIMITEE

A/C.3/34/L.36  
14 novembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
TROISIEME COMMISSION  
Point 83 de l'ordre du jour

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

La situation des réfugiés africains

Algérie, Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tunisie, Zaïre et Zambie : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sur les activités du Haut Commissariat (A/34/12),

Prenant acte avec satisfaction des conclusions de la Conférence sur la situation des réfugiés en Afrique, tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 7 au 17 mai 1979,

Prenant acte de la résolution CM/Res.727 (XXXIII) du Conseil des Ministres de l'OUA, qui a été approuvée par les chefs d'Etat et de gouvernement à leur seizième Conférence au sommet, consacrée à la situation des réfugiés en Afrique et aux perspectives de solution de leurs problèmes dans les années 1980,

Profondément préoccupée par la détérioration constante des conditions de vie et l'augmentation continue du nombre des réfugiés africains,

Exprimant sa satisfaction de l'hospitalité et de l'assistance accordées au grand nombre de réfugiés se trouvant sur le continent africain,

Constatant avec un profond regret l'insuffisance de l'assistance fournie aux réfugiés africains de plus en plus nombreux,

Soulignant la nécessité évidente de fournir une assistance en rapport avec le nombre et les besoins des réfugiés,

Insistant sur la nécessité d'une aide financière accrue de la part de la communauté internationale afin de fournir des soins adéquats aux nombreux réfugiés se trouvant en Afrique,

1. Appuie sans réserve les recommandations adoptées par la Conférence d'Arusha sur la situation des réfugiés en Afrique;
2. Exprime sa satisfaction au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et à ses collaborateurs pour le travail qu'ils ont accompli au service des réfugiés africains;
3. Appelle l'attention sur la nécessité urgente d'accroître les ressources pour prendre soin des réfugiés africains, de plus en plus nombreux et qui sont 4 millions environ à ce jour;
4. Lance un appel à tous les gouvernements, aux organisations internationales et aux organisations intergouvernementales, pour qu'ils intensifient leurs activités et programmes en faveur des réfugiés africains;
5. Souligne que la communauté internationale doit examiner d'urgence les moyens d'assurer un apport continu de ressources au Haut Commissariat en vue de l'exécution de programmes à long terme;
6. Demande au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées d'aider le Haut Commissaire à assurer la plus large diffusion aux informations sur le sort des réfugiés africains;
7. Prie le Haut Commissaire de lui faire rapport, à sa trente-cinquième session, sur la contribution du Haut Commissariat à la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence d'Arusha sur la situation des réfugiés en Afrique;
8. Prie en outre le Haut Commissaire de ne ménager aucun effort pour mobiliser des ressources supplémentaires à l'intention des réfugiés africains, en collaboration avec les institutions spécialisées intéressées des Nations Unies et les organisations non gouvernementales et de lui faire rapport à sa trente-cinquième session.

-----